

**PROCES-VERBAL : Conseil d'école du lundi 23 septembre 2013**

**Horaires de la Réunion :** 17h40 – 18h40 (durée : 1h00)

**Présentation de l'équipe éducative présente :**

- **Le directeur :** Samuel DUCHESNE
- **Le principal :** Jean-Philippe MOUD
- **Les enseignants :**
  - Viviane HO WEI KING TPS/PS/MS
  - Georgia RAZAFIMAHATRATRA MS/GS + animatrice BCD
  - François TURLAN MS/GS
  - Carole LARTIGUE CP
  - Michèle RAKOTOMAHEFA CE1
  - Famélana EORINTANY CM1
  - Fabrice ROZIER CM2
  - Patricia CHANE LENG FANE remplacement
  - Edda FITAHIA cours de malgache
  - Georgia RAZAFIMAHATRATRA animatrice en BCD
  - Ramanoarijaona TSIMAITOARIVO cours de malgache et soutien

**- Les représentants des parents d'élèves :**

- Sandrika AJIJH CE1/CE2
- Jean POUSSEL CM1
- Jean-Richard BENARD CM2

**Ordre du jour :**

<b>Ordre du jour</b>
1) Carte des emplois 2014 / 2015

**1) Carte des emplois 2014 / 2015**

- Proposition de fermeture d'un poste de résident au primaire pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Préambule : Le principal explique que cette réduction de personnel tant au primaire qu'au secondaire se justifie par les pertes importantes d'élèves depuis plusieurs années qui entraînent de grandes difficultés financières (-180 élèves en 6 ans)

Année scolaire	Effectif collège
2004.2005	361
2005.2006	386
2006.2007	417
2007.2008	441
2008.2009	419
2009.2010	402
2010.2011	387
2011.2012	381
2012.2013	346
2013.2014	261

	EFFECTIFS au 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 2012	EFFECTIFS au 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 2013	DIFFERENCE
<b>MATERNELLE</b>	<b>64</b>	<b>50</b>	<b>-14</b>
<b>PRIMAIRE</b>	<b>138</b>	<b>99</b>	<b>-39</b>
<b>COLLEGE</b>	<b>143</b>	<b>112</b>	<b>-31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>261</b>	<b>-84(24%)</b>

L'an dernier, un important travail a déjà été effectué au niveau budgétaire avec des réductions de quotités des personnels de l'internat, de deux postes sur l'externat (BCD, informatique) et une diminution importante du taux d'exonération accordé aux enfants du personnel.

Malheureusement, cette année la perte de 84 élèves oblige l'établissement à poursuivre son travail sur le budget en matière de réduction des coûts pour éviter une grave crise.

Pour autant, le Principal est conscient de l'importance essentielle de la présence d'enseignants résidents du collège. Ils sont les garants d'un enseignement de qualité et de l'application des programmes français. Ils sont une aide importante auprès de nos collègues recrutés locaux.

Malheureusement dans une période contrainte, le Principal propose leur diminution au sein du collège tout en étant lucide sur cette perte. Il renouvelle sa confiance aux enseignants recrutés locaux qui continueront avec efficacité et professionnalisme leur implication auprès des enfants et remercie les parents pour la confiance qu'ils témoignent à l'ensemble des personnels du collège qui chacun vis-à-vis de leurs missions mettent tout en œuvre à la réussite de leurs enfants.

Enfin, à partir d'hypothèses budgétaires sur une base de 210 élèves, la réduction du nombre de résidents est obligatoire pour anticiper et freiner la chute financière du collège. Selon les projections établies, le départ de 3 résidents permettrait de fonctionner « normalement » sur une durée de 2 à 3 ans, en espérant par la suite une éventuelle relance économique.

Dans le cas contraire, l'établissement serait en très grand danger dans les 2 années qui arrivent.

	1 RESIDENT	2 RESIDENTS	3 RESIDENTS	RESERVES		
				640 millions (72 jours fonctionnement)		
<b>BUDGET 2013</b>	-290	-290	- 290	350	350	350
<b>BUDGET 2014</b>	-270	-245	-225	80	105	125
<b>BUDGET 2015</b>		-150	-53		-45	72
<b>BUDGET 2016</b>						

**Ecole primaire :**

- Situation 2013 (7 classes)
  - o Maternelle 50 élèves (moyenne 25 élèves/classes)
  - o Elémentaire 99 élèves (moyenne 20 élèves/classe)
  
- Projection 2014 (6 classes)
  - o Maternelle environ 40 élèves (moyenne 20 élèves)
  - o Elémentaire environ 80 (moyenne 21)

En effet, au primaire la suppression d'un poste de résident liée à celle d'une classe (passage de 7 à 6 classes), maintiendrait un taux « résident » à 46%. Suite à cette réduction de classe, la décharge de direction du directeur passerait de 0.5 à 0.75%, s'ajouteraient les deux autres postes de résidents pour un total de 2.75/6 (soit 46%).

Par ailleurs, chose très importante, dans cette hypothèse, il n'y aurait aucune suppression de poste parmi les enseignants recrutés locaux.

De plus, suite à une récente inspection de l'IEN, leurs qualités professionnelles acquises sur le « terrain » mais également lors des stages de formation continue et de leur restitution lors de la démultiplication en établissement sont mises en valeur.

Le Principal pense également qu'il faut limiter au maximum la hausse des frais d'écolages pour les familles et espère rester dans une fourchette de 2 à 8%.

Monsieur Turlan fait remarquer que 2% de hausse semble impossible à tenir.

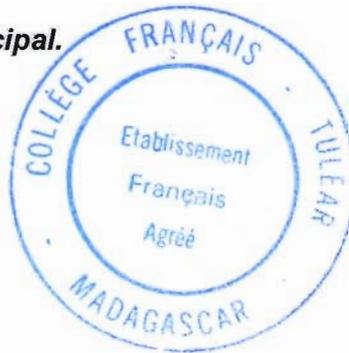
Le Principal est d'accord avec lui, mais pour autant, il mettra tout en œuvre pour favoriser une hausse la plus « légère » possible.

Vote pour la demande de suppression d'un poste de résident

**POUR 12    ABSENTION 1    CONTRE 2**

**La séance est levée à 18h40 par le Principal.**

Le directeur, Samuel DUCHESNE.



Le Principal, JP MOUD.

